

Arrondissement d'Avallon
MAIRIE DE SAINT-MORE
89270

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE MARDI 8 JUILLET 2014, À 18 H 30

Membres présents : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine, Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoints), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, TARRINHA Nathalie, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, MILLEREAUX Vincent, OLIVETTI Gilbert, ZARIFIAN Pascal (Conseillers Municipaux).

Absents excusés : Monsieur CULLIERE Nicolas (pouvoir à CULLIERE Jean-Paul)

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Madame DUCHENNE Karine

-
- 1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
 - 2°) Suivi des commissions
 - 3°) Contrat de François IPPOLITO – CAE
 - 4°) Salle polyvalente du camping
 - 5°) Modification des tarifs du columbarium
 - 6°) Loyer du presbytère
 - 7°) Questions diverses
-

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.

1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2°) Suivi des commissions

Les diverses réunions aux commissions sont commentées lors de cette réunion.

- Spectacle de Noël : La commission étudie les différentes propositions de spectacles. Le choix et la date restent à définir.
- SIAEP : Madame le Maire a rencontré la présidente du SIAEP de Mailly-La-Ville. Une recherche sur les fuites d'eau aura lieu le 09/07/14. Un deuxième chiffrage pour l'installation de compteurs intermédiaires sera demandé auprès d'un plombier de Mailly-La-Ville.
- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : la CCAVM dispose de la compétence SPANC depuis le 1^{er} janvier 2014. Celle-ci a adhéré à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre pour assurer les missions réglementaires. Des réunions publiques d'informations auront lieu dans chaque commune.

3°) Contrat de François IPPOLITO – CAE

Madame Le Maire a pris rendez-vous avec Pole Emploi pour la reconduction du contrat aidé. Celui-ci est possible pour 2 fois 6 mois (subventionné à 90%) seulement s'il y a une promesse d'embauche en fin de contrat (Juillet 2015). Compte-tenu de la polyvalence de Mr IPPOLITO, le conseil vote à l'unanimité cette promesse d'embauche.

4°) Salle polyvalente du camping

La compagnie Bulle présente sa convention de mise à disposition de locaux communaux. La convention présentée comme telle est refusée. Un groupe de travail est mis en place pour proposer une convention en accord entre les 2 parties.

Constitution du groupe de travail : Mesdames MILLEREAUX Monique, DUCHENNE Karine, LEBIGRE Natacha, TARRINHA Nathalie, Messieurs CULLIERE Jean-Paul, AMICHAULT Jean-Claude.

5°) Modification des tarifs du columbarium

Les tarifs ne sont pas modifiés, seulement la durée des concessions. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a défini les concessions du columbarium comme suit :

- 120 Euros pour 15 ans
- 200 Euros pour 30 ans

Madame Le Maire précise que la plaque funéraire sera à la charge de la famille des défunts.

6°) Loyer du presbytère

Messieurs TOULME et BREBION sollicite le conseil pour une prorogation du montant de leur loyer actuel pour une durée d'un an à partir du 1^{er} Aout. A cette date, celui-ci doit subir une hausse de 300 euros en accord avec le bail signé entre les 2 parties.

Ils justifient cette demande par la réalisation de travaux supplémentaires non inscrit dans le cahier des charges.

Après avoir délibéré (1 voix contre), le conseil décide de proroger le bail initial de 5 mois donc jusqu'au 31 Décembre 2014 (non renouvelable) afin d'encourager les locataires sur la continuité de leurs travaux.

7°) Questions diverses

La SNCF effectue l'élagage comme demandé par Madame Le Maire.

Les embâcles du pont ont été évacués par le syndicat de la Cure.

Le vin d'honneur du 14 Juillet aura lieu sur la place du Lac Sauvini à midi.

Aménagement du carrefour entre la RD606 et la route de Nailly afin d'avoir une meilleure visibilité : La SDR propose la modification du « cédez le passage » par un STOP et la pose d'un miroir sur le bâtiment situé en face.

Séance levée à 19h45.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 12/07/2014 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.


MAIRIE DE SAINT-MORÉ
Le Maire,
Monique MILLEREAUX